



Organisation
internationale
du Travail



Global Coalition for
SOCIAL PROTECTION FLOORS

Améliorer les synergies entre la protection sociale et la gestion des finances

RAPPORT

ATELIER DE FORMATION SUR L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE ET L'AUGMENTATION DES RECETTE PROVENANT DES COTISATIONS

DAKAR – HOTEL FLEURS DE LYS PLATEAU

17 – 18 AOÛT 2022

I- Cadre d'organisation de l'atelier

1.1. Contexte

Le financement de la protection sociale est de nos jours et pour notre pays, un défi majeur. L'extension efficace de l'assurance sociale (protection sociale contributive) permet de réduire la demande réelle et potentielle en assistance sociale. La question du financement durable de la protection sociale des populations n'a toujours pas reçu toute la diligence nécessaire pour apporter une réponse à la hauteur des besoins.

Le BIT a conduit plusieurs travaux liés au financement de la protection sociale dont une « analyse sur l'espace budgétaire, les options de financement et des impacts des investissements en protection sociale ».

Depuis janvier 2020, a démarré le projet « Améliorer les synergies entre la protection sociale et la gestion des finances publiques » au Sénégal. Ce projet d'une durée de 3 ans (2020 – 2023) est financé par l'Union européenne et co-exécuté par le BIT (Bureau international du Travail), l'UNICEF et la GCSPF (la Coalition globale sur les Socles de Protection sociale) et vise de façon spécifique à consolider la viabilité financière et la couverture du système de protection sociale au Sénégal.

Le projet travaille sur trois grands axes, à savoir :

- Le financement de la protection sociale et la sensibilité du système par rapport au genre et au handicap ;
- L'appui opérationnel à l'amélioration de programmes de protection sociale (CMU, CEC, RSPC, PNBSF, RNU, etc.).
- La résilience du système de protection sociale en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans le cadre de ce projet dont elle gère le volet lié à la société civile et aux syndicats, la GCSPF (Coalition globale sur les Socles de Protection sociale) en partenariat avec INSP!R (Réseau international du Droit à la Protection sociale) s'engage à contribuer à l'amélioration du financement durable de la protection sociale. Au-delà des actions de plaidoyer, la GCSPF et INSP!R veulent travailler avec les acteurs (responsables des mécanismes et les cibles) sur des moyens pratiques de renforcement de la protection sociale et de son financement. Le choix est porté de travailler sur l'option de financement liée l'extension de couverture par l'augmentation des bénéficiaires et la prise en charge de nouveaux risques. C'est dans ce cadre mais aussi celui du partenariat avec le BIT que la GCSPF a organisé un atelier de formation sur « **l'extension de la protection sociale et l'augmentation des recettes provenant des cotisations** ».

1.2. Objectif

L'objectif de l'atelier est de renforcer les capacités des organisations de la société civile et des syndicats sur l'extension et le financement de la protection sociale.

1.3. Résultats attendus

Au terme de cette formation, les résultats suivants sont atteints :

- a) Les capacités techniques des participants sur les normes internationales de protection sociale, les stratégies, défis pour son extension vers l'universalisation ;
- b) Les participants maîtrisent les différents enjeux liés à la problématique du financement durable de la protection sociale ;
- c) Les participants se sont appropriés et ont contribué à l'approfondissement des options d'extension de la couverture de sécurité sociale et de l'augmentation des ressources tirées des cotisations ;

- d) Les participants ont renforcé leurs capacités sur l'approche d'estimation des coûts/cotisations en protection sociale contributive et non contributive ;

II- cérémonie d'ouverture

- Coordonnateur du projet global coalition

Il a entamé son propos par des salutations et remerciements à l'égard des organisations présentes à l'atelier mais aussi à la DGPSN pour la constante disponibilité, aux sectoriels ministériels, aux partenaires techniques et financiers dont l'Union Européenne pour le financement vis-à-vis de la protection sociale, OXFAM pour son soutien financier et sa participation aux réflexions de la société civile et des syndicats pour une protection sociale inclusive et universelle et BIT pour leur engagement, ouverture et accessibilité. Il a invité l'ensemble des partenaires et acteurs de la protection sociale à davantage collaborer et à travailler ensemble. Pour lui, le projet « *global coalition* » donne à la société civile et aux syndicats l'opportunité et la charge de travailler avec l'agence internationale de l'ONU notamment l'OIT et son bras technique le BIT à travers une collaboration très stratégique et important car permettant la prise en compte des travaux de la société civile au niveau national comme international.

Il a plaidé pour que la protection sociale soit prise en compte à la dimension de son importance et à ces enjeux actuels. C'est dans ce sens qu'il réitère que la coordination du secteur soit renforcée et que l'organisme en charge de cette coordination soit placé à la primature. Il a demandé aussi le renforcement des capacités de l'organisme avec des pouvoirs de contrôle de l'exécution des programmes mais surtout des finances.

Il est revenu sur l'objectif de la formation qui vise à amener à renforcer la proposition de la société civile et des syndicats pour une extension de la protection sociale au profit des acteurs de l'économie informelle et du monde rural.

- Représentant de Mme le DGPSN et président de séance.

Le représentant de Mme le Délégué général de la DGSPN et point focal pour le projet s'est dit très honoré de présider l'atelier de formation sur l'extension de la protection sociale et son financement. La problématique de l'extension de la protection sociale montre que le financement de la protection sociale doit être considéré comme un défi majeur au Sénégal. Le budget de la protection sociale représente 3,2% du PIB et 6% du budget national, et a connu

une progression passant de 156 milliard en 2007 à 267 milliard en 2021 selon la dernière revue des dépenses de protection sociale. Il a aussi mis en exerce l'importance du projet « *améliorer la synergie entre la protection sociale et les politiques de financement* » ainsi que d'autres actions pour montrer les avancées faites en matière de protection sociale. Mais toutefois, selon lui, le défi de l'extension de la protection sociale est double car étant à la fois horizontal (élargir aux acteurs de l'économie informelle) et vertical (améliorer le paquet conformément aux socles de protection sociale). Ainsi, pour convaincre l'autorité et les populations à la base d'assurer l'extension de la protection sociale, il est nécessaire de réaliser beaucoup d'activités de renforcement de capacités des acteurs de la société civile et d'autres institutions et la formation s'inscrit dans ce sens. Il a terminé en déclarant ouvert l'« Atelier de formation sur l'extension de la protection sociale et de l'augmentation des recettes provenant des cotisations ».

Déroulement des travaux

Les travaux se sont déroulés en session au nombre de cinq (5). Chaque comprend une partie introductive en termes de présentation, suivie de discussions et d'une synthèse

Session 1 : Introduction à la formation, Ice break

La première session a constitué une entrée en matière et a permis de faire la présentation des participants à l'atelier, de leur organisation et des activités de celle-ci.

Les participants devaient décliner leur identité, leur niveau par rapport à la protection sociale (selon des symboles comme *grand commençant, curieux, à l'aise ou expert*), la nature de leur organisation et leur métier et domaines d'intervention. Les participants venaient d'OSC, ONG, services de l'Etat, organisation de travailleurs, organisation d'employeurs, faitières de bénéficiaires. Trois organisations, le GRAIM, le CNAS et OXFAM ont fait une présentation sur leur intervention dans le domaine de la protection sociale.

A la suite de ces présentations, le formateur a présenté les objectifs et les résultats attendus de la formation.

Session 2 : NORMES INTERNATIONALES DE LA PROTECTION SOCIALE

La session sur les normes de protection sociale est développée à travers les neuf (9) points ci-après :

- Risques sociaux et leurs couvertures
- Définition de la protection sociale
- Les fondements du contrat social

- Normes internationales du travail
- Processus d'élaboration
- Générations
- Principes de base
- Recommandation 202 : socles de protection sociale
- Comment définir les niveaux minimums de protection?

1. Risques sociaux et leurs couvertures

Enfance : risque maladie, nutrition, éducation et autres services sociaux de base

Situation active : chômage, la maternité, risques professionnels, invalidité, alimentation famille), santé

Vieillesse : santé, alimentation, vieillesse, dépendance, survivants.

2. Définition de la protection sociale :

La protection sociale peut être définie comme **un ensemble de politiques et de programme destiné à réduire la vulnérabilité aux risques sociaux, améliorer l'accès aux services sociaux de base et à améliorer la capacité de répondre aux chocs ou de faire face aux interruptions/pertes de revenus.**

3. Les fondements du contrat social

Renoncement de la liberté individuelle contre :

- Sécurité physique
- Sécurité juridique
- Sécurité économique
- Sécurité sociale garanti par l'Etat
- Article 22

«Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale»

Article 25

- Sécurité en cas d'événements indépendants de sa volonté
- Assistance pour la maternité et l'enfance

4. Normes internationales du travail

- instruments juridiques de deux types (Conventions et Recommandations)
- élaborés par les mandants tripartites de l'OIT (gouvernements, employeurs et travailleurs)
- définissent les principes et les droits minimums, au travail et, au-delà.
- Processus d'élaboration (élaboration, Adoption, soumission, ratification, application)

5. Générations

Première génération (1919-1939 : Assurance sociale

Deuxième génération (1944-1964) et troisième génération (1964-1988) sécurité sociale

Quatrième (2012): protection universelle

Convention 102 (1952) (9 branches) de normes minimales de sécurité sociale

6. Convention 102 (1052) : les normes minimales

- Soins médicaux
- Indemnités de maladie
- Prestations de chômage
- Prestations de vieillesse
- Prestations en cas d'accident de travail et de maladie professionnelles
- Prestations familiales
- Prestations de maternité
- Prestations d'invalidité
- Prestations de survivants

7. Principes de base

- Universalité
- Adéquation
- Durabilité
- Responsabilité générale et principale de l'Etat

8. Recommandation 202 : socles de protection sociale

4 garanties

- Tous les résidents ont accès aux soins de santé essentiels, soins de santé pendant la maternité
- Tous les enfants ont accès à la santé, éducation, nutrition et aux services sociaux
- Toute personne en âge de travailler a accès à un revenu de base (maladie, maternité, chômage, accidents de travail, handicap)
- Toute personne âgée a accès à une sécurité de revenu minimum

9. Comment définir les niveaux minimums de protection?

Santé

- Les personnes ayant besoin de soins de santé ne devraient pas être confrontées à une charge trop lourde ni à un risque accru de pauvreté résultant des conséquences financières de l'accès aux soins de santé essentiels.
- La gratuité des soins médicaux prénatals et postnatals devrait également être envisagée pour les personnes les plus vulnérables (para. 8a)

Sécurité des revenus

- La sécurité élémentaire de revenu devrait permettre de vivre dignement. Référence possible: seuils nationaux de pauvreté, à des seuils de revenu définis pour l'octroi de l'assistance sociale etc. (para 8b)

Examen périodique

- Les niveaux des garanties élémentaires de sécurité sociale devraient être régulièrement réexaminés dans le cadre d'une procédure transparente établie par la législation ou la pratique nationales
- Avec la participation tripartite avec les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs ainsi que la consultation d'autres organisations pertinentes et représentatives de personnes concernées (paras 8c&d)

Session 3 : LES STRATEGIES D'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

1. Dimensions

- Socle de protection comme extension horizontale (toucher toutes les catégories)
- Extension verticale : assurer progressivement des niveaux plus élevés de protection tels qu'établi par la 102 (dans l'adéquation des garanties)

2. Pourquoi l'extension

Le socle permet de délier protection et emploi

Le socle renforce le lien entre la protection sociale et l'employabilité.

3. Comment étendre ?

- Extension horizontale et verticale
- Une approche systématique de la PS
- Elever progressivement les niveaux de protection sociale
- Elever progressivement les niveaux de protection sociale
- Le socle délie la protection sociale de la relation contractuelle et s'étend

4. Obstacles à l'extension vers l'économie informelle

- Absence de politique claire en matière de protection sociale
- Exclusion par la législation et les régimes d'assurance sociale (prestations souvent liées à une relation contractuelle formelle)
- Revenus faibles et irréguliers, nécessitant une adaptation et un assouplissement des mécanismes de cotisations
- Faible organisation et représentativité des travailleurs
- Besoins spécifiques liés à un statut précaire et pauvreté
- Ressources de l'Etat limitées
- Manque d'information et de sensibilisation
- Mécanismes de solidarité traditionnelle offrant une protection, toutefois limitée et coûteuse
- Barrières culturelles et appréhension du risque
- Procédures administratives lourdes et non-adaptées
- Coût de la couverture trop élevé pour les travailleurs
- Certain travailleurs sont dans un statut d'irrégularité

- Accessibilité –faible décentralisation des services et structures administratives hors des capitales et grandes villes

5. Lever les barrières

Lever les barrières légales

- S’adapter aux besoins et caractéristiques des travailleurs
- Assurer la mise en œuvre uniforme de la loi
- Normes internationales du travail
- Mesures complémentaires

Lever les barrières financières

- Adapter la façon de déterminer les cotisations
- Faciliter le paiement des cotisations
- Subventionner les cotisations pour certaines catégories

Lever les barrières administratives

- Sensibiliser et dissimuler les informations utiles
- Faciliter l’accès
- Simplifier les procédures et améliorer les services

6. Conformité et mesures incitatives

- Adapter les mécanismes d’inspection
- Renforcer les mesures incitatives

7. Bonne gouvernance et relation de confiance

- Sensibiliser et assurer la transparence
- Bonne gouvernance et transparence

8. Choix fondamentaux lors de la formulation des politiques

A encourager	A décourager
Couverture obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture volontaire -

Large mutualisation des risques	- Concentration du risque entre peu d'assurés
Haute-qualité de prestations et service, accès facile	Mauvaise qualité des services et prestations
Procédures simplifiées, utilisation de la technologie digitale	Procédures administratives complexes et prenant du temps
Transparence et redevabilité, confiance dans les institutions	Peu de transparence, dépenses non-justifiées et peu de redevabilité
Système unifié et coordonné	Segmentation des régimes et duplication des procédures, politiques non articulées
Financements suffisants, recours à des mécanismes mixtes de financement par l'import et par les cotisations	Manque de financement pour des prestations et services adéquats
Cadre politique intégré	Absence de cadre juridique et réglementaire
Dialogue ouvert et bien formé	Dialogue social fermé

Travaux de groupe

Questions à traiter	Réponses
<p>Quelles sont les barrières qui empêchent les travailleurs de l'économie informelle pour rentrer dans le système de protection sociale</p>	<p>Barrières liées à la législation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusion dans certains tex <p>Barrières administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des institutions • Manque de souplesse • Manque de culture (limite dans l'accessibilité de prévoyance) • Manque d'organisation du secteur • Faiblesse du niveau d'adhésion <p>Barrières économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la capacité contributive • Irrégularité des revenus • Manque de flexibilité dans les paiements

<p>Pourquoi les administrations ne parviennent elles pas à atteindre les travailleurs du secteur informel pour les sensibiliser à la PS /les enregistrer ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un problème de système de communication adéquat vers entre les administrations (l'Etat et ses démembrements) et les employeurs ; • L'état ne maîtrise ni le nombre ni les catégories et les secteurs (absence de cartographie) ; • Faiblesse dans la mise en œuvre et l'adoption des réformes, lenteur dans la mise en œuvre des réformes ; • La dispersion des structures en charge de la PS ; • Reserve, Réticence, méfiance des acteurs du secteur informel par rapport à l'administration ; • Absence d'offre organisée en termes de prestation ; • Le poids de l'argent : la peur de ne pas pouvoir répondre aux attentes du secteur informel ; • L'absence de dispositifs techniques pour l'enregistrement et la sensibilisation du secteur informel mais aussi pour la communication • Absence de dispositif relationnel • Absence de valorisation de dispositif communautaire • Faible niveau de coopération entre l'administration et les acteurs • Absence de visibilité dans les compétences générales dans le cadre de la décentralisation
<p>Quels sont les avantages à contribuer aux différents régimes de protection sociale qui devraient être mis en avant par les autorités et les organisations de l'économie informelle ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous partons du principe que la PS concerne tout le monde (tt le monde est exposé à un risque, personne n'est épargné) tout le monde est exposé au risque du cycle de vie • La PS nous apporte une réponse en cas de risque ou de situation • C'est aussi un investissement à long terme • Renforce le système d'organisation du secteur informel et de la population en général

	<ul style="list-style-type: none"> • Met en avant le système de solidarité qui réduit l'impact du risque sur les personnes individuelles mais aussi sur les organisations • Le renforcement de la résilience (les organisations et les ménages deviennent plus résilients) • Renforce l'inclusion sociale • Augmente le volume des ressources des ménages pour la durabilité de la PS • Motive la participation dynamique de développement (sécurité de l'économie, renforcement de l'épanouissement des personnes, stabilité et cohésion sociale) • Amoindrir les coûts lors de la prise en charge • Couverture des risques • Partage des risques • Formaliser l'activité • Couverture des autres membres de la famille • Participation à la commande publique • Tout le monde est exposé aux risques sociaux • C'est un investissement
--	---

Session 4 : PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DE L'EXTENSION DE LA PROTECTION

1. Extension vers l'économie informelle par le biais de l'assurance sociale

- Les travailleurs de l'économie informelle disposent d'une capacité contributive leur permettant au moins de cofinancer leur protection sociale
- Ecarter ces travailleurs des programmes contributifs serait une erreur financière, d'autant plus que leur capacité contributive est susceptible d'évoluer
- En ne mettant pas en place un mécanisme contributif pour l'économie informelle, on a tendance à les considérer comme des demandeurs d'assistance sociale

- La solution la plus rationnelle est qu'ils contribuent au financement de leur protection sociale selon leurs possibilités ce qui soulage d'autant les finances publiques
- D'un point de vue social, cette solution fait de la prestation un droit et non une faveur

2. Mécanisme de financement

- Fixation d'une contribution forfaitaire
- Fixation de contribution semi forfaitaire
- Subvention de cotisation par l'Etat
- Fixation des cotisations selon les capacités contributives

3. Leçons à tirer

- Combiner les logiques d'assurance sociale, d'assistance sociale et de couverture universelle;
- Bâtir un régime obligatoire mais avec un déploiement progressif et accompagné de mesures incitatives plutôt que coercitives;
- Trois options de financement public de la protection sociale ont été retenues dans l'étude: la réaffectation de dépenses publiques, l'augmentation des recettes fiscales, l'extension de la couverture de sécurité sociale (y compris l'augmentation de la contribution des bénéficiaires).
- Combiner les contributions des travailleurs de l'économie informelle avec un financement de l'Etat ainsi le volume de ressources mobilisables pour le programme de protection sociale de 222 milliards de francs à 519,6 milliards de francs en 2019 (première année) pour atteindre 1917,40 milliard en 2035.
- L'objectif de consacrer au moins 7% du PIB à la protection sociale peut être atteint par le Sénégal dans le moyen terme
- L'élimination des dépenses fiscales, la TVA sociale, taxes sur les produits pétroliers, les taxes sur les jeux de hasard et sur les produits importés de grande consommation contribuent le plus aux ressources additionnelles pour le financement de la protection sociale.
- Combiner le savoir-faire et l'expertise des institutions de protection sociale, des institutions de micro-assurance, des organisations d'appui et autres acteurs;

- Mettre en place une alliance administrative entre les autorités fiscales et les institutions chargées de la protection sociale, pour l'installation d'un cadre de recouvrement unifié des impôts et des cotisations sociales.
-
- Etre conçu et mis en œuvre avec les organisations qui interviennent au sein de l'économie informelle;
- Communiquer, communiquer et communiquer encore;
- Simplifier et adapter les procédures à une population majoritairement à faible niveau d'instruction;
- Utiliser les NTIC pour une simplification et une bonne gouvernance;
- S'inscrire dans le cadre des relations entre les entreprises de l'économie informelle et l'Etat et s'articuler avec les autres obligations administratives, fiscales et autres des entreprises afin de les unifier et simplifier;
- Développer une synergie et une mise en commun des mesures des politiques sectorielles pour la protection sociale, l'emploi, l'entreprise, etc.

Des préoccupations

- Un des défis est la sécurisation des ressources
- Comment catégoriser les personnes pour leurs contributions en faisant appel aux différentes organisations pour tout stabiliser. C'est toute la complexité puisque le secteur informel est fuyant (changement de métiers en temps en temps).
- Facilité des mécanismes de cotisation en utilisant surtout la technologie qui est gage
- Prendre les travaux sur le petit contribuable
- Pourquoi l'Etat ne commence pas le minimum-vieillesse vu que le taux minime. Il est important de commencer même si c'est avec un nombre minime et élargir au fur et à mesure

Session 5 : APPROCHE QUANTITATIVE POUR L'ESTIMATION DES COUTS/COTISATIONS POUR L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

1. Modèle de budgétisation pour l'assistance sociale : RAP (Rapid Assessment protocol)

Etape 1 : Rédaction de la matrice d'évaluation et des recommandations

Etape 1 : Budgétisation des recommandations à l'aide de l'outil RAP

Etape 3 : Approbation des recommandations par les décideurs

1.1. Types d'informations

- Données d'entrée (orce de travail, indicateurs économiques, population)
- Coût des scénarios en FCFA, en % du PIB et en % de gouv. Dep.
- Résumés des résultats

1.2. Coût de mise en œuvre

- Nombres de bénéficiaires potentiels*(coût de prestations par tête +coût administratif par tête)

Modèle de calcul

- Prestations
- Groupe de bénéficiaires
- Couverture
- Coût d'administration
-

2. Exemple quantification d'une pension universelle vieillesse

Construction du scénario

2.1. **La recommandation** : Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans non couvertes par une assurance vieillesse classique

- Fixation des paramètres et hypothèses

Scénarios

- Personnes âgées de 60 ans
- Personnes âgées de 70 et plus
- Personnes âgées de 60 dans la RNU (registre national unique)

3. Modèle de budgétisation pour l'assurance sociale : modèle actuarielle

Concept de base

La cotisation brute (cotisation totale) comprend :

3.1. Prime/cotisation nette

- Cout du risque = »cout attendu des sinistres/prestations
- Mar de sécurité
- Produit attendu des placements (pour les produits à long terme)

3.2. Charges (frais)

- Coûts ce lancement et de développement
- Charges d'exploitation
- Coût net de réassurance – fonds de garantie (le cas échéant)
- Coût du capital – marge financière (s'il y a lieu)

Excédents et constitution des fonds propres (pour les programmes auto-assurés)

3.3. La tarification de différents produits peut recourir à:

- des données différentes
- des modèles ou formules différents
- des marges différentes

MAIS

- le PROCESSUS reste le même!

3.4. Conséquences des erreurs de tarification

Conséquences trop faibles :

- Insuffisantes pour payer les indemnités/prestations et les charges
- une augmentation du prix peut conduire à un faible taux de renouvellement et favoriser l'antisélection (surtout dans le cas de l'assurance volontaire)
- mettent en danger la stabilité financière de la mutuelle ou de l'IPS

3.5. Cotisations trop élevées

- Antisélection
- Produit d'assurance sociale inabordable ou considéré comme offrant peu de valeur
- faibles pénétration: impact négatif sur la marge de frais et la pérennité

3.6. Données inexploitable:

- Données sur les sinistres/prestations peu utiles pour la tarification future si elles concernent un produit dont le tarif a été mal défini

3.7. La propension à payer

- La propension à payer peut être liée au montant que les gens «dédient mentalement» à tous les mécanismes de gestion du risque
- Les différentes approches d'étude ont des avantages et des inconvénients propres (Droret Koren, MI Compendium Vol2)
- Les études suggèrent que la propension à payer est de 1% à 4% du revenu individuel pour les produits de micro-assurance
- La propension à payer est souvent surestimée et les résultats des études peuvent manquer de fiabilité

3.8. Le coût du risque

- Prime de risque ou coût du risque = coût attendu de l'assurance
- Coût attendu = probabilité ou fréquence de l'événement assuré * montant attendu du sinistre

3.9. Etablir des hypothèses pour la prime de risque

- Fréquence des sinistres
Fréquence attendu des sinistres / prestations dans la population assure / couvertes
- Montant attendu

L'extension de l'assurance sociale et l'accroissement des revenus

Cas des prestations à court terme

- Les allocations prénatales
- Post natales
Allocations familiales

Indemnités journalières

Hypothèses actuarielles

4. L'extension de l'assurance sociale et l'accroissement des revenus provenant des cotisations pour les prestations à CT dans le cadre du RSPC

Cas de prestation à court terme

- Les allocations prénatales

Elles sont dues à toute femme salariée dont le mari n'exerce aucune activité professionnelle, ou à toute conjointe d'un travailleur salarié, ainsi qu'à toute femme salariée non mariée.

- Les allocations post natales

Les conditions requises sont les mêmes que pour les allocations prénatales.

- Les allocations familiales

Elles sont versées à partir du second anniversaire de l'enfant et jusqu'à l'âge de :

- 14 ans
- 18 ans s'il est placé en apprentissage,
- 21 ans en cas de poursuite d'études ou d'infirmité ou de maladie incurable.

Les indemnités journalières de congé de maternité

- 6 semaines avant l'accouchement,
- 8 semaines après.

Hypothèses actuarielles au 31/12/2022

Taux de revalorisation des prestations:

- Afin de projeter les coûts attendus sur 10 ans pour chaque branche, il est nécessaire de calibrer une hypothèse de Taux de revalorisation des prestations (ou taux d'augmentation des prestations). Le choix de ce taux annuel prospectif est basé sur un historique de 10 ans des augmentations observées. **Ainsi, un taux annuel de 2% a été retenu pour les évaluations actuarielles et projections futures.**

Taux d'augmentation des revenus:

- Il s'agit du taux à appliquer aux revenus actuels des travailleurs des UPI pour les projeter dans le futur. La calibration de cette hypothèse prend en compte l'inflation cible de la BCEAO. Ainsi, il a été retenu un taux annuel de 3%.

Taux d'évolution démographique:

- Cette hypothèse permet de projeter la population à couvrir contre les risques AT/MP et PF pour pouvoir estimer les coûts et masses de revenus, entre autres. **Un taux de 2,5% est proposé conformément aux projections démographiques de l'ANSD.**
- **Frais de gestion:**
- **Une hypothèse de 15% a été retenue pour les frais de gestion comme le recommande la CIPRES.** Ce taux de 15% s'applique aux montants relatifs aux coûts par branche. Le taux de cotisation correspondant, c'est-à-dire celui qui est rapporté à la masse totale des revenus sera présenté plus loin dans les résultats des évaluations.

Taux de fécondité:

- Le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) peut être défini comme le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. **Une hypothèse de taux de fécondité prospective de 4% a été retenue au regard des résultats des EDS (Enquête Démographique et de Santé) de l'ANSD et de l'évolution de la fécondité qui présente une tendance baissière.**

Hypothèse de redéploiement progressif:

- Cette hypothèse permet de prendre en compte l'intégration progressive des travailleurs de l'informel au régime RSPC. On suppose ainsi que 5% de cette population intégreront le régime dès la première année, 10% la deuxième année, ainsi de suite.

Plan de suivi de l'atelier

Pour le suivi de cet atelier de formation, le plan suivi est élaboré :

Activités	Délais	Responsables
- Rapport de l'atelier	Le 23 août	Antoine TINE – Claire TINE
- Réactualisation de l'étude sur le minimum-vieillesse	Fin octobre	Diabaté
- Campagne d'information		

- Rencontre avec les ministres du travail, de l'artisanat, ministre de la pêche, de l'agriculture, de la micro finance, le ministre du développement communautaire		
- Rencontre de la caisse de sécurité sociale et IPRES		

Cérémonie de clôture

Coordonnateur du projet « *global coalition* » a remercié le formateur pour la qualité de la formation et des connaissances fournies. Les participants partent de cette formation avec des idées claires par rapport à leurs envies et leurs ambitions sur la question. La société civile et les syndicats recherchent à renforcer l'offre en matière de protection mais aussi à assurer une meilleure. La population adhérera plus aux mécanismes de protection si ceux-ci arrivent à renforcer les gammes de prestation pour répondre à leurs besoins.

La GCSPF et INSP!R souhaitent renforcer la collaboration entre les institutions de sécurité sociale (IPRES et CSS) et les mutuelles communautaires pour permettre au Sénégal d'aller vers la protection sociale universelle. Ils disposent d'une feuille de route allant dans ce sens et continuent à chercher des moyens pour le financement des activités. Le Secrétaire général du GRAIM, Coordonnateur de la GCSPF, a terminé par un remerciement à l'ensemble des participants, au représentant de l'IPRES, au Délégué général de la DGPSN et aux autorités hiérarchiques.

Représentant de Madame le Délégué général de la DGPSN rappelle qu'il y a plusieurs projets et programmes sur la protection sociale. Cependant, le projet Améliorer la synergie entre la protection sociale et les finances publiques est très stratégique car il fédère les acteurs de la protection sociale notamment les syndicats et la société civile et certaines institutions comme l'Assemblée nationale, le Haut Conseil mais aussi par le fait que le projet assure le plaidoyer sur le financement de la protection sociale et c'est ce qui fait que c'est un projet novateur. La

DGPSN est très intéressée par l'approche d'extension verticale et horizontale. La Délégation encourage les actions de plaidoyer, de communication et de renforcement de capacités des acteurs de la protection sociale qui garantissent une extension forte de la protection sociale en faveur des acteurs de l'économie informel et du monde rural.

Le représentant de la DGPSN a prononcé le mot de clôture de l'atelier sur l'extension et le financement de la protection sociale et levé la séance.